



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 02/10/2023

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 02 octobre 2023 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°10 adhesion-4C

Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur JUDIT Jean-François, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame FRECHET Christine, Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame FERNANDEZ Stéphanie, Monsieur DEL FIORENTINO Julien, Madame PIOFFET Nelly, Madame MANSE Corinne, Madame SADRES Valérie, Madame LASSORT Sheihnas **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Madame TRUILHE Aline (donne pouvoir à Madame MANDEIX Catherine), Madame FORNASARI Monique (donne pouvoir à Madame LEBEAU Françoise), Monsieur GAMBART René (donne pouvoir à Madame SADRES Valérie)

Nombre de membres afférents au Conseil :	030
Nombre de membres en exercice :	030
Nombre de membres présents :	020
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	03

I - Exposés des motifs

Depuis septembre 2018, la cellule de concertation des cas complexes (4C) est créée sur le territoire de la ville d'Agen. Cette cellule est un axe d'action du conseil local de santé mentale (CLSM) contracté entre l'Agence Régionale de Santé (ARS), le centre hospitalier départemental (CHD) la Candélie et la Ville d'Agen.

C'est un groupe de travail permettant d'examiner des situations dites « complexes » en apportant un regard pluri-partenarial : services santé, CCAS, police municipale, police nationale etc. Il propose des préconisations et des pistes d'actions destinées à soutenir le demandeur qui se retrouve face à une situation insoluble.

Les objectifs opérationnels de la 4 C sont les suivants :

- Permettre de réduire les problématiques liées à la santé mentale en dehors des urgences,
- Passer d'une logique institutionnelle à une logique de parcours en permettant la continuité des prises en charge,
- Développer le travail en réseau en renforçant la coopération territoriale et en apportant une réponse pluri-partenariale.

Fort des résultats constatés et de l'adhésion des partenaires, le Maire d'Agen, président de l'agglomération a souhaité étendre cette réussite aux communes couvertes par la zone police de l'agglomération d'Agen : Boé, Bon Rencontre et Le Passage d'Agen.

Considérant les situations rencontrées sur la commune de Boé, notamment dans le cadre des actions et des suivis de personnes opérés par le centre communal d'action sociale (CCAS), considérant que nous ne disposons pas d'agent qualifié pour appréhender des situations relevant des problématiques de santé mentale, madame le maire propose au conseil municipal de répondre favorablement à l'offre faite par le Maire d'Agen et de travailler en partenariat avec les membres de la « 4C » mise en place sur la ville d'Agen.

II - Considérants et références juridiques

Vu la proposition du Maire d'Agen,
Vu la charte éthique et de fonctionnement de la 4C,
Vu l'avis du bureau municipal,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) :

ADHERER : à la cellule de concertation des cas complexes (4C).

AUTORISER : madame le maire à signer tous documents afférents.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Catherine MANDEIX Mme Pascale Luguët